

L'INFOLETTRE

de la Mairie

Horaires Mairie:

Lundi: 14h00 à 17h00

Mardi au vendredi: 9h à 12h

Samedi: 10h30 à 12h (permanence)

Tél 03 86 35 09 76

venizy.fr



Mai 2020



Coronavirus La municipalité tient, tout d'abord, à exprimer toute sa sympathie et tout son soutien à celles et ceux qui ont perdu un proche lors de cette tragédie, qui sont victimes du virus ou qui ont rencontré - *et rencontrent encore* - des difficultés majeures qu'elles soient d'ordre moral ou économique. Si vous avez connaissance de cas particulièrement douloureux, n'hésitez pas à prendre contact avec le Centre Communal d'Action Sociale de la mairie au 03 86 35 09 76. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour leur venir en aide.

La période difficile que nous traversons va remettre en question nos habitudes : habitudes de consommation, de déplacements, de solidarité. Plus que jamais, il va falloir faire preuve d'imagination. C'est le rôle de la municipalité de proposer des pistes nouvelles et de mettre en place au plus tôt des solutions qui permettront à la population de Venizy et de ses hameaux de s'adapter au mieux à ces temps nouveaux.

Confinement Les conditions strictes du confinement sont en voie de s'assouplir. Pour que la situation continue de s'améliorer et que nous n'ayons pas à subir un retour en arrière, il est du devoir de chacun de respecter le plus scrupuleusement possible les nouvelles normes imposées.

Dans la période précédente, on a pu constater des comportements inadmissibles et tout à fait irresponsables, notamment des rassemblements familiaux, quelquefois avec des enfants. Par ignorance ou par bêtise, ces gens-là mettent en danger leur propre vie et celle des autres.

Bruit Le bruit est considéré comme la pollution numéro un par les français. Nous vous rappelons que les travaux bruyants effectués par les particuliers (tontes, élagages, bétonnières, terrassements etc..) doivent se dérouler dans un cadre horaire très strict :

- De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés)
- De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- De 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés

Nous encourageons le travail à la main ou l'utilisation d'appareils électriques en lieu et place d'instruments thermiques bruyants et souvent disproportionnés à leur utilisation.

Par ailleurs, le niveau sonore de la musique écoutée chez soi doit respecter la tranquillité du voisinage. Contrairement à une idée reçue, il n'existe pas de plages horaires légalement définies pour le tapage diurne ou nocturne. Tout comportement excessif peut être constaté à n'importe quelle heure et sanctionné.

Communication L'ancien "Flash Info" a changé de nom. C'est anecdotique mais c'est aussi une façon de marquer une nouvelle ligne de départ pour l'action municipale. *(et d'échapper aussi aux anglicismes!)*

Site internet Un nouveau site internet, plus moderne et plus interactif est déjà en ligne. Le transfert du nom de domaine venizy.fr n'est pas encore effectué mais vous pouvez dès à présent le consulter en vous connectant sur "l'ancien site" et en suivant les liens proposés en première page. Il est actualisé quotidiennement. Prenez le temps de le découvrir et d'y faire part de vos impressions et de vos remarques.

Secrétariat de la mairie Compte tenu de la situation, le secrétariat est physiquement fermé jusqu'à nouvel ordre. La permanence à distance est assurée par téléphone au 03 86 35 09 76 ou par courriel : mairie-venizy@orange.fr. Les sacs de recyclage sont déposés sur l'appui de la fenêtre.

Tournez la page >>>

Distribution des masques sanitaires La distribution à la population se fera le samedi 9 mai au matin, selon le planning ci dessous. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité. Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent donner une procuration à la personne de leur choix.

- ▶ Le Ruet : de 10h45 à 11h30 abri bus rue du Glacis
- ▶ Les Pommerats – Les Lammes – La Chauffonnerie – La Tuilerie : de 9h à 10h30 abri bus rue du Créanton aux Pommerats
- ▶ Venizy-bourg : de 9h à 12h à la Maison de la Culture
- ▶ Cuchot : de 9h à 10h15 abri bus rue Monjou
- ▶ Les Fourneaux : de 10h30 à 12h abri bus rue de la Source
- ▶ Vigny : de 9h à 10h15 abri bus rue des Ardillères
- ▶ Le Montelard : de 10h30 à 12h abri bus rue des Bois

Cérémonie du 8 mai En raison des conditions particulières, une brève cérémonie se déroulera devant le monument aux morts. Seront présents, le Maire, un porte drapeau, David Alrivie représentant l'armée, et Le sergent Xavier Debreuve chef du CPI. Une gerbe sera déposée.

Réouverture des écoles publiques Comme demandé par le ministère, les écoles réouvriront progressivement et partiellement à compter du mardi 12 mai. Des règles sanitaires strictes seront imposées avec notamment un nombre d'élèves réduit et des récréations différenciées. Les repas seront pris dans les classes.

Réunion du Conseil Municipal Le Conseil Municipal n'a pu se rassembler depuis les élections. Les délibérations et comptes-rendus seront disponibles sur le nouveau site internet (rubrique Documents) dès sa première réunion.

Conseil de la CCSA (Communauté de communes) Le président de la CCSA, Yves Delot, a réuni les conseillers communautaires de manière virtuelle (par internet) le 16 avril dernier. Le compte-rendu de cette réunion est disponible sur le nouveau site de la commune. (rubrique Documents)

Important : factures d'eau Nous avons constaté de nombreux impayés qui grèvent de façon importante la trésorerie communale. Nous vous rappelons que vous pouvez payer les sommes dues de diverses manières : prélèvement SEPA, virement, chèque, numéraire... et même en ligne à l'adresse :

www.tipi.budget.gouv.fr

Nous rappelons que les impayés sont soumis à des **pénalités de retard**.

Nous invitons donc les retardataires à régulariser, au plus tôt, leur situation.

En cas de difficultés particulières de paiement, vous devez prendre rapidement contact avec le comptable de la Trésorerie, muni des justificatifs de votre situation.

Divers

• **Animations** : Toutes les animations prévues par les associations sont, pour le moment, supprimées ou suspendues. Nous vous invitons à consulter le nouveau site internet pour vous tenir informés des dernières évolutions. Les responsables d'associations sont malgré tout invités à communiquer toute nouvelle information les concernant à l'adresse site.venizy@free.fr afin qu'elle soit diffusée rapidement.

• **Entretien des haies** : Les personnes ayant des haies en bordure de rues ou chemins doivent les tailler pour qu'elles ne dépassent pas sur le domaine public

• **Désherbage «zéro phyto»** : Il est nécessaire que chacun désherbe devant son habitation. Mais il est formellement interdit d'utiliser des produits à base de glyphosate.

• **Poste et bibliothèque** : Les jours et horaires d'ouverture ont repris leur cours normal depuis le 4 mai, soit du lundi au vendredi, de 16h à 18h30. (Tél : 03.86.63.09.39)

• **Recensement militaire** : Les jeunes, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

• **Affouages** La distribution des lots aura lieu le vendredi 29 mai de 17h à 19h.